

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**THONVILLE / ILLANGE / UCKANGE – Europort / Pont rail – Requalification - M  
P09RD70M136**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation du syndicat mixte ouvert Europort pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du pont rail situé sur le site Europort sur les territoires communaux de Thionville/ Illange / Uckange en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la SODEVAM, société de développement et d'aménagement de la Moselle,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec le syndicat mixte ouvert Europort et la SODEVAM, société de développement et d'aménagement de la Moselle, la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

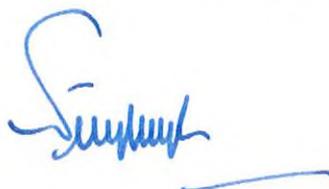
Le 12 FEV. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRIGER

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER